



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Chappuis
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15006450

Lausanne, le 2 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Albert Chapalay *invitant le Conseil d'Etat à prendre rapidement les mesures sectorielles permettant de garantir le trafic des poids-lourds (05/RES/021)*

Monsieur le Président,

La résolution citée en titre a depuis longtemps été suivie d'action. Néanmoins, dans un souci de transparence, le Conseil d'Etat tient à formaliser sa réponse.

Le 1^{er} février 2005, le Grand Conseil a adopté par 76 voix contre 25 avec 10 abstentions, la résolution modifiée et proposée par M. le député Albert Chapalay invitant le Conseil d'Etat :

"A prendre rapidement les mesures sectorielles permettant de garantir le trafic des poids- lourds, notamment les 40 tonnes, sur les routes cantonales".

Par décret du 10 février 2004, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 1'400'000.- pour le contrôle de la capacité portante des ouvrages d'arts. Deux listes, l'une pour les ouvrages déficients sur le réseau 40 t prioritaire, l'autre pour la RC 705a uniquement, ont été établies. Une priorisation des interventions a été mise sur pied et des mesures provisoires réalisées en 2004 et 2005.

En novembre 2005, un exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 14'010'000.- pour le renforcement d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal prioritaire pour le trafic 40 t a permis de passer à la phase active du projet.

A l'heure actuelle, sur les 70 ouvrages d'art à renforcer que comptait le réseau des routes cantonales, 22 sont terminés, 9 en travaux. Le renforcement des 39 ouvrages d'art restant doit être finalisé en 2013.

Nous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean